

Les fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi

Déclaration du groupe CFDT

0,2 % de la production mondiale, moins de 20 000 emplois directs, 500 grammes de produits issus des fermes aquacoles françaises consommés par an et par habitant. C'est dire si l'aquaculture française représente une goutte d'eau dans l'océan de la production aquacole mondiale. C'est à se demander si un avis du CESE était bien utile, de surcroît avec 51 préconisations, ce qui ramène la préconisation à moins de 10 grammes de produit consommé.

Les rapporteuses excuseront, nous l'espérons, ce trait d'humour, car ces 51 préconisations illustrent surtout l'ampleur de la tâche à accomplir pour favoriser le développement durable des filières aquacoles en France métropolitaine et dans les régions ultramarines. Avec un taux de croissance global de 11 % par an depuis 1984, l'aquaculture constitue le secteur alimentaire à la croissance la plus rapide au monde ; le potentiel de cette filière n'est plus à démontrer, mais la question des conditions de sa durabilité continue de se poser ici comme à l'international.

Cet avis est important pour ce qu'il présente de permanence dans les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du secteur agricole et pour ce qu'il apporte de spécificités liées au milieu aquatique, fragile, vital et aux enjeux considérables. Il est également révélateur de la difficulté, dans notre pays, à organiser des interfaces et des transversalités.

Dans cet avis, nous retrouvons les problématiques inhérentes aux questions agricoles. Ce sont celles posées par le principe d'un développement durable créateur d'emplois, qui se définit comme un développement reposant sur les bonnes pratiques économiques, sociales et environnementales, qui permet de tenir compte de l'état dans lequel nous laisserons aux générations futures, notre économie, notre système social et l'environnement. L'enjeu est celui de la qualité du produit consommé, des conditions de travail des acteurs du secteur, de leur formation, de la viabilité économique, du milieu naturel qui exige pour sa survie le maintien de la biodiversité. Les préconisations sur les signes officiels de qualité, la formation et l'accompagnement des acteurs, la nécessaire structuration des interprofessions, le soutien à l'agroécologie, illustrent ces dimensions comparables aux autres secteurs de l'élevage.

Les milieux aquatiques et littoraux ont pour particularité leur très grande fragilité. Le développement de l'aquaculture ne sera possible et souhaitable qu'en renforçant les mesures visant à l'amélioration de la qualité des eaux et en s'assurant que ces productions ne perturbent pas elles-mêmes les milieux naturels. L'avis présente plusieurs préconisations dans ce sens, en insistant sur la nécessaire

approche écosystémique qui doit s'attacher aux finalités et à la cohérence des actions menées, surtout dans cette période où il est urgent d'anticiper les impacts du dérèglement climatique.

Enfin, cet avis illustre, à travers l'aquaculture, la difficulté des acteurs publics à assurer une stratégie et un pilotage efficace d'une filière qui se situe à l'interface entre les milieux terrestres et marins. Au-delà de la question du périmètre d'un ministère de tutelle, c'est la cohérence des politiques publiques et l'implication des acteurs des filières, au niveau européen, national et régional, qui permettront aux filières aquacoles de se développer dans un pays qui compte plus de 18000 km de côtes et 11 millions de km² d'espace maritime, ce qui offre des potentialités considérables à ce développement.

La CFDT a voté l'avis.